



PROGRAMME DE FORMATION

Cursus Classe virtuelle / Les assurances des Epl : quelle assurance pour quel besoin ?

(référence G89-CV)

Objectifs

- Identifier les besoins en matière d'assurance d'une Epl
- Evaluer les risques et choisir l'assurance la plus adaptée
- Savoir mettre en oeuvre sa police dommages ouvrage

Public

DAF, RAF, juristes, opérationnels et toute personne en charge de l'optimisation du budget assurances

Prérequis

Etre en charge de la gestion des assurances de l'Epl

Méthodes et support

Ces modules se déroulent en classe virtuelle d'1h30 chacun : cette modalité de formation permet de recréer, à distance, une salle de classe réelle. Concrètement, chaque participant se connecte à une plateforme en ligne à l'aide d'un lien de connexion qui lui est préalablement transmis. Il rejoint alors, en ligne, le formateur et les autres participants. Le déroulement de la classe virtuelle alterne présentation théorique et activités pédagogiques interactives (sondages, quiz, mur participatif ...). Des applications pratiques sont prévues au cours du cursus. Un quiz final d'évaluation des acquis est proposé aux participants.

Chacun a la possibilité d'échanger, de partager et de poser des questions. Un lien spécifique est adressé deux jours avant la classe virtuelle aux participants.

Durée

1,00 jour(s)
6:00 heures

Informations complémentaires

Intervenant : Alexandra KAISER, Responsable Assurances SCET

La durée totale du parcours est de 6h00 (4 x 1h30)

Horaires de programmation : 14h00 à 15h30 / pour chaque classe virtuelle

A noter : Afin de participer pleinement à la session, nous vous conseillons de vous isoler dans un bureau et vous recommandons d'utiliser un ordinateur **équipé d'une webcam** et de **vous munir d'un téléphone**.

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12
SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188
SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





Organisation :

- Contact : Halima.houari@scet.fr ; tél : 01 53 44 06 42
- Formation à distance ; assistance technique via prestataire

Suivi et évaluation :

- Suivi de l'action (feuille de connexion)
- Évaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) par un questionnaire en ligne (via prestataire)

Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles.

Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr



Contenu

Module 1 : Evaluer les risques pesant sur l'Epl (hors travaux) - 1h30

- Les risques de dommages aux biens de l'entreprise
- La solution : l'assurance dommages aux biens, l'assurance automobile
- Les risques liés aux responsabilités de l'entreprise
- La solution : les polices de responsabilités pouvant être souscrites (assurance RC, assurance RC des dirigeants)
- Les autres risques : l'assurance de protection juridique

Module 2 : Evaluer les risques pesant sur l'Epl réalisant des travaux -1h30

- Cadre juridique d'intervention de l'Epl : maître d'ouvrage, mandataire, AMO
- L'évaluation des risques avant le démarrage des travaux
- L'assurance avant réception : l'assurance tous risques chantier
- L'assurance après réception : l'assurance dommages ouvrage, l'assurance responsabilité civile décennale

Module 3 : L'assurance dommages ouvrage et l'assurance de responsabilité civile décennale - 1h30

- L'assurance DO
- L'assurance RCD/Constructeur Non Réalisateur
- Le Contrat Collectif de Responsabilité Décennale
- La gestion des sinistres DO

Module 4 : Applications pratiques -1h30

- Ce module consistera à réaliser différents exercices et cas concrets, et permettra d'appliquer les différentes notions abordées au cours du cursus